NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/37
9 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 116 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba et Bangkok

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le 18 décembre 1984, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/236 portant approbation de la construction de nouvelles installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba et de l'agrandissement des installations de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok.

2. Comme prévu dans cette résolution, il est rendu compte chaque année de l'avancement de ces deux projets. Le présent rapport fait le point sur les travaux réalisés à Addis-Abeba et à Bangkok depuis l'établissement du document présenté à l'Assemblée générale à sa cinquantième session (A/C.5/50/17).

II. AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE DU SIÈGE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE À ADDIS-ABEBA

A. État d'avancement du projet

3. Le coût estimatif du projet, que l'Assemblée générale avait approuvé en 1984, était à l'Origine de 73 501 000 dollars, soit 102 085 000 ECU (unité de compte européenne) au taux de change de novembre 1984. Mais divers retards, signalés par le Secrétaire général à l'Assemblée dans ses précédents rapports, ont fait que l'appel d'offres international n'a été lancé qu'en 1990, le coût estimatif total du projet s'établissant alors à 107 576 900 dollars, soit 78 523 400 ECU au taux de novembre 1990.

4. La situation générale du projet, l'état d'avancement des travaux et certains aspects de la situation régnant en Éthiopie jusqu'en septembre 1995 ont été exposés dans les rapports que le Secrétaire général a présentés à

l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session (A.C.5/46/22), quarante-septième session (A/C.5/47/11), quarante-huitième session (A/C.5/48/30), quarante-neuvième session (A/C.5/49/9 et cinquantième session (A/C.5/50/17). Depuis lors, l'entrepreneur a pris les dispositions voulues avec les autorités compétentes de manière à assurer des flux réguliers dans l'expédition des matériaux entre l'Italie et Assab (Éthiopie) et dans les transports entre Assab et Addis-Abeba au rythme plus soutenu obtenu en 1995.

B. Travaux de construction

5. À la suite des nouvelles démarches entreprises par l'ONU, les travaux qui s'étaient accélérés au deuxième trimestre de 1995 se sont poursuivis au même rythme jusqu'à la fin de l'année et au premier trimestre de 1996. Les cadences ont été considérablement améliorées au stade final, l'entrepreneur atteignant le niveau de productivité le plus élevé depuis la mise en chantier. Les travaux ont donc été achevés le 21 avril 1996 et la réception a eu lieu le 22 avril.

6. Les gros travaux d'infrastructure, l'installation du matériel et les derniers aménagements, qui comprennent la pose des moquettes et l'ameublement des salles de conférence, ont été achevés et entièrement vérifiés. Depuis la fin des travaux, l'entrepreneur a ramené ses effectifs à une trentaine de personnes. Après l'achèvement et la réception des infrastructures, la période de garantie a commencé le 23 avril. Elle durera 10 mois et implique le maintien d'une main-d'oeuvre minimale, essentiellement pour apporter des rectifications mineures dans les travaux de finition, les nouvelles installations étant simultanément occupées et opérationnelles.

7. L'installation du réseau téléphonique numérique et la pose des câbles nécessaires se poursuivent et la mise en service a maintenant été reportée au premier trimestre de 1997. Les retards enregistrés sont dus au fait que l'entrepreneur (Alcatel) s'est heurté à des difficultés dans les formalités de dédouanement du matériel et des accessoires requis pour l'installation du réseau, difficultés qui n'ont été résolues que récemment.

C. Aspects financiers

8. On se rappellera que le contrat prévoit une extension des délais d'achèvement de même durée que toute interruption en cas de force majeure, à laquelle s'ajoute la période nécessaire pour retrouver un niveau normal d'activité dans les circonstances considérées. Les justifications fournies par l'entrepreneur à l'appui de sa demande d'indemnisation pour force majeure et autres imprévus sont exposées au paragraphe 10 du rapport présenté par le Secrétaire général à la quarante-septième session de l'Assemblée générale (A/C.5/47/11) et aux paragraphes 2 et 3 du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/7/Add.2). Les négociations engagées avec l'entrepreneur à propos du report pour force majeure se sont conclues de manière satisfaisante et une somme forfaitaire de 202 914,92 dollars, ou 175 000 ECU, a été versée à l'entrepreneur à la date du règlement.

9. Le contrat stipule en outre que l'entrepreneur aurait à verser des dommages-intérêts en cas de non respect des délais prescrits. Ce dernier a fait

savoir que la date d'achèvement des travaux, initialement prévue en mars 1995, serait reportée à janvier 1996 et que la réception se ferait en avril 1996. Il a annoncé simultanément qu'il présenterait en temps opportun une demande officielle de réparation et d'indemnisation financière. Cette démarche était justifiée par des circonstances qui, à son avis, avait eu des répercussions sur les travaux. Des rencontres ont eu lieu au Siège au début de septembre 1995 avec des représentants de l'ONU, comprenant des consultants et une équipe d'experts, pour étudier la demande de prolongation des délais et diverses autres questions, notamment la date d'exécution du contrat, les incidences financières de la demande présentée par l'entrepreneur et la modification des propositions pour les réclamations liées à l'achèvement des travaux dans les délais prescrits et aux aspects financiers correspondants. À la suite de ces consultations, l'entrepreneur a présenté, le 15 novembre 1995, une demande d'indemnisation financière d'un montant de 20 millions de dollars, ou 16 millions d'ECU, au titre de la prolongation des délais. Après une première analyse, l'ONU et ses consultants ont conclu que le montant proposé par l'entrepreneur était irréaliste et injustifié. Afin qu'ils puissent procéder à une étude plus détaillée, l'entrepreneur a été prié d'étayer sa demande en soumettant tous les documents et toutes les pièces justificatives nécessaires. Ayant examiné ces informations complémentaires, l'Organisation continue à penser que la demande est en majeure partie infondée.

10. Au cours de la dernière semaine de septembre 1996, des consultations ont été engagées entre l'entrepreneur et l'ONU en vue de négocier un accord qui aurait des incidences financières supplémentaires nulles ou minimes pour l'Organisation, étant entendu que l'entrepreneur peut avoir droit à une indemnisation additionnelle et être en même temps soumis à des astreintes du fait des retards qu'il a provoqués, en vertu du contrat. Les discussions se poursuivent.

11. Compte tenu de ce qui précède, une révision à la hausse des prévisions de dépenses que l'Assemblée générale avait approuvées pour le projet à sa quarante-cinquième session, sera inévitable. Selon des estimations préliminaires, le coût final serait de 114 213 588 dollars, ce qui représente un dépassement de 6 636 688 dollars par rapport au montant actuellement approuvé (107 576 900 dollars). Le montant de 114 213 588 dollars comprend le coût des travaux supplémentaires à effectuer pour achever l'exécution du projet et d'autres dépenses liées aux facteurs suivants :

a) La situation de force majeure a entraîné une extension des délais contractuels d'exécution des travaux et le versement d'une somme forfaitaire à l'entrepreneur;

b) Les difficultés rencontrées dans les expéditions et les transports locaux et dans les formalités de douane auprès des autorités locales ont causé des retards dans la livraison des matériaux et, partant, une prolongation des travaux au-delà des dates d'achèvement prévues;

c) La CEA a demandé des travaux complémentaires et des modifications portant sur les installations électriques, les équipements techniques, certains dispositifs spéciaux — alimentation en électricité ininterruptible, surveillance

automatique des bâtiments et systèmes de sécurité anti-intrusion —, et d'autres éléments;

d) La date d'achèvement ayant été différée de deux ans,les frais d'administration et les dépenses afférentes aux consultants et à la surveillance du chantier ont augmenté.

12. Au 31 août 1996, 98 970 026 dollars avaient été déboursés. On ne connaîtra le coût final du projet que lorsque tous les autres décaissements à effectuer liés aux travaux en cours et au règlement des demandes de prolongation des délais et d'indemnisation financières auront été calculés.

13. Les crédits alloués aux projets de construction sont imputés sur les comptes "Travaux en cours" et les soldes de trésorerie éventuels font l'objet de placements. Les intérêts échus sont portés au crédit des comptes correspondants jusqu'à la fin des travaux et sont ensuite reversés au Fonds général ou, sur autorisation de l'Assemblée générale, affectés à des projets de construction. Au 31 décembre 1995, les intérêts accumulés sur le compte "Travaux en cours" pour le projet de la CEA s'élevaient à 6 869 240 dollars. Il est proposé de consacrer une partie ou la totalité des intérêts actuels et futurs au financement des coûts supplémentaires occasionnés par le projet d'Addis-Abeba.

14. Si l'Assemblée générale donne son assentiment à la proposition du Secrétaire général concernant l'utilisation des intérêts produits par les crédits alloués au projet d'Addis-Abeba, ce montant ajouté aux crédits déjà approuvés par l'Assemblée en 1990 devrait être suffisant pour couvrir toutes les dépenses prévues afférentes au projet. On s'attache actuellement à faire en sorte que le règlement des demandes d'indemnisation se situe dans les limites des crédits et des intérêts susmentionnés mais au cas où l'on ne parviendrait pas à une solution raisonnable, il faudrait enclencher des procédures d'arbitrage qui seraient alors décrites dans le prochain rapport intérimaire présenté à l'Assemblée générale sur le projet.

III. AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE À BANGKOK

A. Achèvement du projet

15. Le projet de Bangkok a repris en 1988 conformément à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, sur la base du plan et du cahier des charges précédemment établis, notamment en ce qui concerne l'importance des installations. La construction du nouveau centre de conférence a commencé en mai 1989 et s'est terminée dans le courant du premier trimestre de 1993; l'inauguration a eu lieu le 9 avril 1993. La période de garantie a expiré le 21 mars 1994.

16. Le Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok est considéré comme l'une des meilleures installations de la région et, depuis son inauguration, il a été choisi pour plusieurs grandes conférences, expositions et manifestations de moindre importance. Le taux d'utilisation reste supérieur aux prévisions les plus optimistes et s'explique notamment par les nombreuses réunions ou journées

d'étude organisées par le secrétariat, les rencontres mensuelles du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) et les sessions des groupes de travail de celui-ci. Outre les conférences des six premiers mois de 1995, que le Secrétaire général a énumérées au paragraphe 14 de son précédent rapport (A/C.5/50/17)), 203 grandes réunions ont été tenues au Centre au cours du second semestre de 1995 et 156 lors du premier semestre de 1996. La liste en annexe en donne un échantillon.

B. Aspects financiers

17. Comme l'indiquait le rapport présenté à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale (A/C.5/46/22), le coût révisé des travaux de construction à Bangkok est chiffré à 48 540 000 dollars, soit un dépassement de 4 362 300 dollars par rapport au montant de 44 177 700 dollars pour lequel l'Assemblée générale avait donné son accord dans sa résolution 39/236. Avec l'assentiment de l'Assemblée générale, ce montant additionnel a été couvert à l'aide des intérêts produits par les fonds alloués durant et après la période de suspension des travaux, et il n'a pas été nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au budget ordinaire en sus du montant initialement approuvé. En fait, selon les estimations actuelles, la valeur de remplacement du bâtiment est de l'ordre de 70 millions de dollars.

18. Il était indiqué dans le document A/C.5/50/17 que les comptes définitifs des travaux de construction de la CESAP seraient présentés à l'Assemblée générale à sa cinquantième session, mais que quelques dépenses supplémentaires devraient encore être engagées — pour de petits travaux destinés à terminer l'entrée des véhicules, les finitions, etc. — avant qu'on puisse déterminer le coût total de l'ouvrage. Des travaux ont été entrepris pour modifier la voie d'accès et l'entrée principales. Cependant, le montant total des dépenses devrait rester dans les limites approuvées par l'Assemblée générale. Au 31 août 1996, on avait décaissé 46 205 100 dollars, ce montant comprenant les frais d'installation du nouveau réseau téléphonique, le câblage du réseau informatique local et d'autres travaux non prévus dans le contrat principal.

IV. CONCLUSION

19. En dépit de nombreux retards et des difficultés mentionnées dans le précédent rapport du Secrétaire général, la majeure partie des travaux de construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba ont été achevés le 21 avril 1996 et la CEA a réceptionné les installations le 22 avril.

20. En ce qui concerne les aspects financiers du projet, on prévoit que le coût révisé des travaux dépassera le montant approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/248 A du 21 décembre 1990, mais, sous réserve que l'Assemblée donne son accord, les dépenses supplémentaires, compte non tenu des indemnités réclamées, pourront être financées à l'aide des intérêts perçus sur les fonds alloués aux travaux en cours, auquel cas il n'y aurait pas à ouvrir de crédit au budget ordinaire en sus du montant de 107 576 900 dollars initialement approuvé. Les discussions et négociations engagées avec l'entrepreneur au sujet des demandes d'indemnisation présentées par celui-ci continuent. L'ONU ne ménage aucun effort pour que le versement d'indemnités n'entraîne pas de dépassement

des crédits ouverts et des intérêts acquis; le cas échéant, elle fera jouer la clause compromissoire prévue par le contrat.

21. À Bangkok, les travaux entrepris pour modifier la voie d'accès et l'entrée principales devraient être terminés et réceptionnés prochainement, ce qui permettra de solder les comptes. Le coût des travaux sera capitalisé et porté au compte du Fonds des immobilisations de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'exercice 1996-1997.

22. Les renseignements détaillés demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/236 sur tous les aspects des travaux de construction réalisés à Bangkok et de leur achèvement ayant été présentés, il ne sera plus établi de rapport sur ce projet. En revanche, on continuera de présenter des rapports sur l'état d'avancement des travaux de construction à Addis-Abeba, jusqu'à leur complet achèvement.

ANNEXE

Liste non exhaustive des principales réunions tenues à Bangkok au cours du second semestre de 1995 et du premier semestre de 1996

1995

Juillet	Rencontre avec le Comité national thaï relative au cinquantième anniversaire de l'ONU
	Réunion d'information à l'intention des enseignants de l'école Santi Rasdorn Vithayalai
	Réunion sur la pose de plaques de marbre
Août	Réunion préparatoire de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique
	Atelier consacré à l'élaboration de projets d'études sur le commerce et l'environnement
	Réunion du groupe d'experts chargé de l'étude sur la situation des femmes vivant dans la pauvreté
Septembre	Réunion d'un groupe d'experts sur la corrélation entre population et pauvreté
	Conférence internationale sur les investissements des pays d'Asie et du Pacifique en Chine (activité 740/95)
	Troisième séminaire de formation sur l'enlèvement et l'élimination d'installations et structures obsolètes se trouvant dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental
Octobre	Réunion des chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies : présentation d'informations sur la Déclaration et le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (activité 746/95)
	Réunion consultative sous-régionale de l'ANASE concernant la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement
	Réunion d'un groupe d'experts pour la définition d'orientations concernant la création d'un réseau routier dans les républiques d'Asie
Novembre	Séminaire sur la situation en matière de financement du logement (activité 758/95)
	Réunion consultative régionale sur la formation en matière d'environnement dans le secteur tertiaire en Asie et dans le Pacifique (activité 762/95)

	Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement — groupe de travail officieux
Décembre	Réunion d'un groupe d'experts ad hoc sur les spécifications applicables au couloir sud du Chemin de fer transasiatique
	Réunion d'experts sur la lutte contre la désertification et la dégradation des sols en Asie et dans le Pacifique
	Séminaire sur les techniques de commercialisation et de distribution en l'an 2000 et au-delà : les clefs du succès (activité 773/95)

1996

Janvier	Réunion d'un groupe d'experts sur les questions et politiques de développement
	Séminaire régional sur la promotion d'une utilisation rationnelle de l'énergie et la création d'institutions dans les économies en transition d'Asie
	Première réunion du Groupe d'étude chargé du programme relatif aux transports et aux communications
Février	Réunion d'un groupe d'experts sur la mise en place du Chemin de fer transasiatique dans la sous-région de l'Indochine et de l'ANASE
	Réunion d'un groupe d'experts chargé d'examiner et d'analyser les politiques de tarification de l'eau dans la région de la CESAP
	Session inaugurale du Sous-Comité pour la dépaupérisation du Comité régional interinstitutions pour la dépaupérisation
Mars	Première réunion du Forum pour le développement intégral de l'Indochine — Groupe consultatif du secteur privé
	Séminaire pour une stratégie en matière de transports
	Séminaire international d'architecture avec le choc des cultures, avec la participation de Tadao Ando
Avril	Consultation régionale pour la préparation du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
	Atelier relatif à l'étude du système d'administration conjointe des transports publics
	Cinquante-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Mai	Réunion d'un groupe d'experts sur la coopération régionale concernant les changements climatiques
	Réunion de hauts fonctionnaires sur l'élaboration de politiques concernant les personnes âgées
	Deux cent quatrième session du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
Juin	Réunion d'un groupe de travail sur la coopération économique régionale
	Séminaire sur la mobilisation de capitaux privés pour le financement des infrastructures en Indochine
	Réunion sous-régionale sur les activités militaires et l'environnement

---